

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement – Travaux Ligne 14 – Passerelle

La Maire de la Ville de MIRECOURT

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-29, L.2213-1, L.2213-2 et L.2542-2 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.110-1 et suivant, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'en raison de travaux réalisés par l'entreprise NGE GC, 57420 COIN-LES CUVRY, pour le compte de l'entreprise NOVA 14, réfection de la passerelle reliant la rue du docteur Grosjean à la rue des martyrs de la résistance et surplombant la voie de chemin de fer ne seront pas achevés au 30 septembre 2026, il convient de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1 – La durée des restrictions de circulation et stationnement prévue initialement jusqu'au 30 septembre 2026 dans l'arrêté n°2026-337 **est prolongée jusqu'au 30 novembre 2026 inclus.**

Article 2 – Toutes les autres dispositions mentionnées dans l'arrêté municipal initial n°2026-337 en date du 25 août 2026 restent inchangées.

Article 3 – Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Article 5 – La Maire de la Ville de Mirecourt et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Mirecourt
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Mirecourt
- Police Municipale de Mirecourt
- Services Techniques de La Ville
- Archive

Fait à Mirecourt, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Nathalie BABOUHOT

